

Consultation autochtone préalable à la mise en réserve

Les travaux du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'établissement d'un réseau d'aires protégées pour la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James ont nécessité la réalisation de certaines actions de consultation et d'information préalables à la mise en réserve de territoires à titre de réserve de biodiversité projetée, et ce, entre autres auprès des communautés autochtones concernées.

Dans les cas des projets actuellement sous enquête par la commission formée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, soit les réserves de biodiversité projetées du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles, les actions réalisées ont été les suivantes :

1. Une tournée d'information publique a été réalisée en septembre 2002 en Abitibi-Témiscamingue, dans différentes villes ou municipalités. Au cours de cette tournée, les représentants du MDDEP ont rencontré les communautés autochtones suivantes :
 - a. Wolf Lake (non concernée par les quatre projets d'aires protégées actuels)
 - b. Timiskaming
 - c. Winneway
2. Par la suite, le MDDEP a tenu, le 29 janvier à Rouyn-Noranda, une séance d'information générale pour présenter les territoires d'intérêt de la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James qui devaient faire l'objet d'une mise en réserve en mai 2004 et d'une annonce par les autorités du MDDEP en juin 2004. Huit territoires d'intérêt ont été présentés dont les quatre territoires concernés par la présente démarche de consultation publique. Toutes les communautés algonquines ont été invitées. Les communautés de Pikogan, de Winneway et de Timiskaming étaient présentes.